



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Exporter des végétaux et produits végétaux



Occitanie - Mars 2024


Sommaire

1. Les spécificités du domaine végétal
2. Les étapes de la certification
3. Quelques règles à propos des circulations de végétaux



I. Les spécificités du domaine végétal

- **Circulation des végétaux et produits végétaux dans l'espace communautaire : non soumis à certification** mais nécessité d'être accompagné d'un **passport phytosanitaire dans certains cas** (règlement d'exécution 2019/2072 du 28/11/2019, établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, abrogeant le règlement (CE) n°690/2008 de la Commission et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2018/2019 de la Commission)

		Passeport Phytosanitaire / Plant Passport	
A <u>Viburnum tinus</u>		B FR-RH09999	
C 2019-16		D FR	

- **Certification à l'exportation faite en région par les SRAL** →

1. Nom et adresse de l'exportateur Nom Adresse Pays France Code ISO FR		2. CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE No Référence IMSOC PHYTO.FR.2021.00								
3. Nom et adresse déclarés du destinataire Nom Adresse Pays Uruguay Code ISO UY		4. Organisation de la protection des végétaux de Autorité Direction générale de l'alimentation (FR00000) Pays France (FR) à une organisation de la protection des végétaux de Autorité Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca (MGAP) (UY00000) Pays Uruguay (UY)								
6. Moyen de transport déclaré Type Document Identification Avion		5. Lieu d'origine Pays France (FR)								
7. Point d'entrée déclaré Country Uruguay (UY)		Transit countries								
8. Signes distinctifs: Nombre et nature des colis; nom du produit; nom botanique des végétaux 1. 10 CÉRÉALES 1007 Sorgho à grains 100710 de semence			9. Quantité déclarée Poids net total 150 kg Nombre total de colis 19 Sac Quantité totale Volume brut total 0.6 m3							
Marchand dise	Code OIEPP	Type de produit	Poids net	Nombre de colis	Pays d'origine	Quantité	Volume brut	Région Sanitaire d'origine	Établis- sement d'origine	Signes distinctif s
100710	SORVU Sorghum bicolor		150 kg	19 Sac	France (FR)		0.6 m3			
10. Il est certifié que les végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés décrits ci-dessus ont été inspectés et/ou analysés suivant des procédures officielles appropriées et estimés exempts d'organismes de quarantaine comme spécifié par la partie contractante importatrice; et qu'ils sont jugés conformes aux exigences phytosanitaires en vigueur de la partie contractante importatrice, y compris à celles concernant les organismes réglementés non de quarantaine.										
11. Déclaration supplémentaire Veuillez lire l'annexe I du présent certificat pour obtenir des explications détaillées sur les exigences particulières appliquées. - Third country destination										
TRAITEMENT DE DÉSINFESTATION ET/OU DE DÉSINFECTION 12. Type de traitement								Lieu d'émission France Inspection date		
13. Produit chimique (substance active)				14. Durée et température				Date de signature 08 novembre 2021 09:38:21 +0100 CET		
15. Concentration				16. Date				<input checked="" type="checkbox"/> Le présent certificat n'entraîne aucune responsabilité financière pour Direction générale de l'alimentation, ni pour aucun de ses agents ou représentants.		
17. Informations supplémentaires								Nom et signature du fonctionnaire autorisé Anita CLEMENTE		
								Cachet de l'organisation Occitpie - Toulouse		

2. Les étapes de la certification

1. Connaître la réglementation du pays tiers

Marché dans un pays hors UE



2. Les étapes de la certification : Connaître les exigences

- Utiliser le moteur de recherche : Expadon 2 (<https://agent.expadon.fr/sites/infocom-site/accueil.html>)

Accéder à la version contrastée

EXPADON 2

Se connecter Créer un compte

Bienvenue sur le portail Expadon 2

Réalisez vos demandes d'agrément et de certification en quelques clics

Rechercher une information ou un document

Recherche avancée

Connectez-vous pour plus d'informations

Flash Info

Newsletter Expadon 2 - Février 2023

Certificat pour l'exportation

Informations utiles

Certificat pour l'exportation (opérateurs)

Faire une demande de certificat

1. Connaître la réglementation du pays tiers



2. Les étapes de la certification : Connaître les exigences

- Utiliser le moteur de recherche : Expadon 2 (<https://agent.expadon.fr/sites/infocom-site/accueil.html>)

Rechercher une information ou un document

* Les champs suivis d'un asterisque sont obligatoires

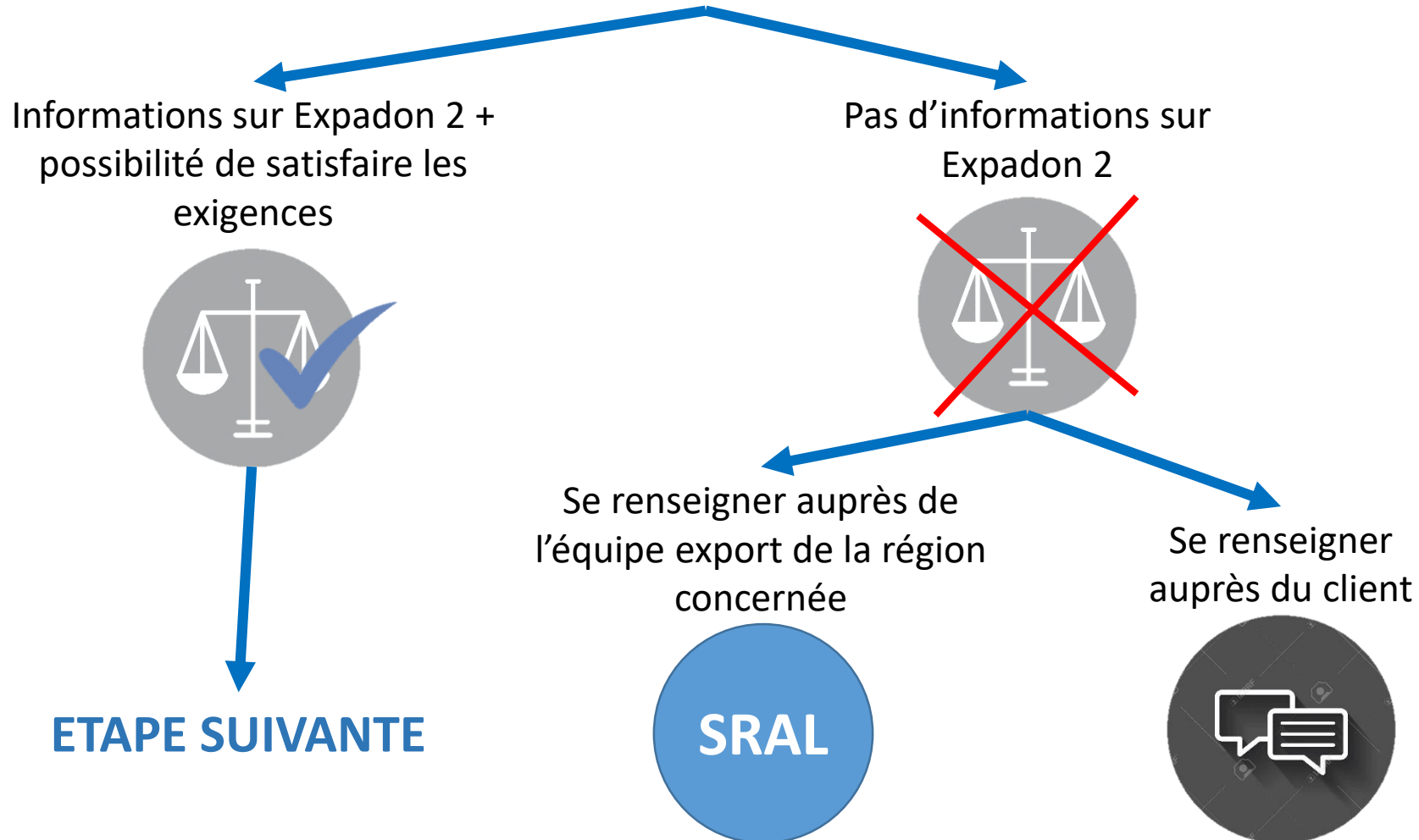
Thématique * Exportation x	Zone économique ou pays Sélectionnez... Ajouter des zones économiques et pays	Type de fichier ▼
Domaine * Végétal x	Marchandise * Réglementation végétale x Végétal x Ajouter des marchandises	Titre du document Tapez ici le titre...
Droit d'accès ▼	Date de début de validité (à partir de) ▼	Nature de l'information ▼
Statut du marché ▼	Date de fin de validité (avant le) ▼	Structure déposante ▼
		Statut du document ▼

1. Connaître la réglementation du pays tiers



2. Les étapes de la certification : Connaître les exigences

- Utiliser le moteur de recherche : Expadon 2 (<https://agent.expadon.fr/sites/infocom-site/accueil.html>)



1. Connaître la réglementation du pays tiers



2. Les étapes de la certification

1. Connaître la réglementation du pays tiers



2. Créer un certificat sur TRACES NT



3. Soumission du certificat à la certification

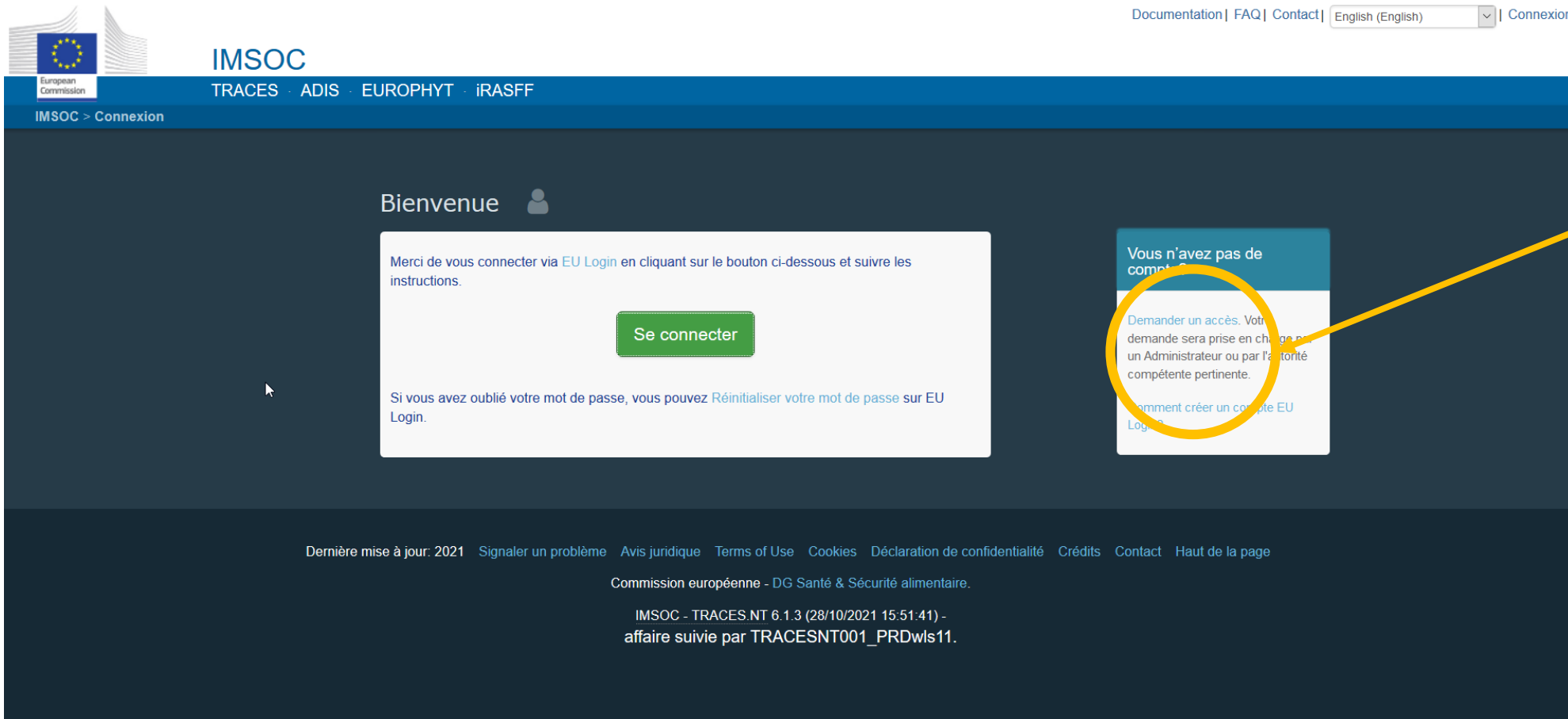


Marché dans un pays hors UE



2. Les étapes de la certification : Créer un certificat

- Utiliser l'application en ligne : TRACES NT (<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>)



Documentation | FAQ | Contact | English (English) | Connexion

IMSOC
TRACES · ADIS · EUROPHYT · iRASFF

IMSOC > Connexion

Bienvenue

Merci de vous connecter via [EU Login](#) en cliquant sur le bouton ci-dessous et suivre les instructions.

[Se connecter](#)

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez [Réinitialiser votre mot de passe sur EU Login](#).

Vous n'avez pas de compte

[Demander un accès](#). Votre demande sera prise en charge par un Administrateur ou par l'autorité compétente pertinente.

[Comment créer un compte EU Login](#)

Dernière mise à jour: 2021 | [Signaler un problème](#) | [Avis juridique](#) | [Terms of Use](#) | [Cookies](#) | [Déclaration de confidentialité](#) | [Crédits](#) | [Contact](#) | [Haut de la page](#)

Commission européenne - DG Santé & Sécurité alimentaire.

IMSOC - TRACES.NT 6.1.3 (28/10/2021 15:51:41) - affaire suivie par TRACESNT001_PRDwls11.

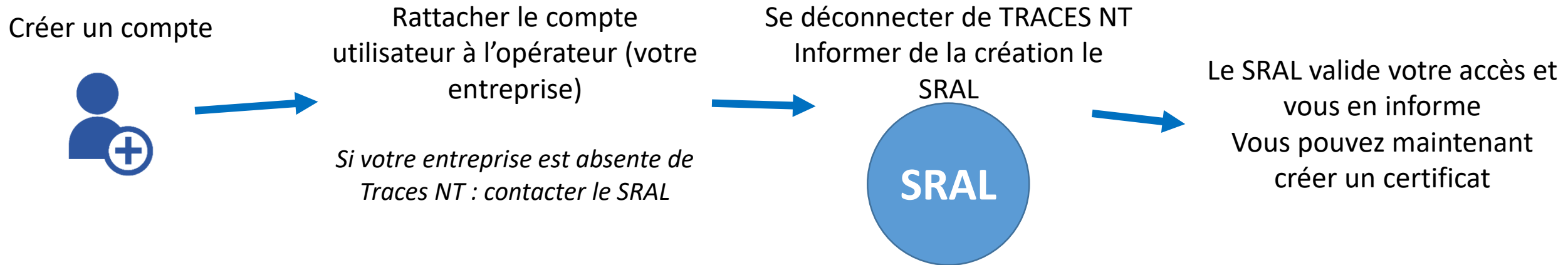
Créer un compte sur l'application TRACES NT

2. Créer un certificat sur TRACES NT



2. Les étapes de la certification : Créer un certificat

- Utiliser l'application en ligne : TRACES NT (<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>)



2. Créer un certificat sur TRACES NT

2. Les étapes de la certification : Créer un certificat

- Utiliser l'application en ligne : TRACES NT (<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>)

The screenshot shows the TRACES NT web application interface. The top navigation bar includes the European Commission logo, the text 'IMSOC', and links for 'TRACES', 'ADIS', 'EUROPHYT', and 'IRASFF'. Below this, a breadcrumb trail reads 'IMSOC > TRACES > Documents sanitaires > PHYTO > Search'. A secondary navigation bar contains icons for 'Documents', 'Interceptions', 'Tableau de bord', 'Acteurs', 'Analytics', 'Publications', and 'Aide'. The main content area is titled 'de certificats phytosanitaires' and features a search bar with the placeholder text 'Recherche: Entrez le numéro de référence, le numéro de référence TRACES...'. To the right of the search bar is a 'Recherche' button and a 'Recherche avancée' link. Below the search bar, there are columns for 'Exportateur', 'Destinataire', 'Marchandises', 'Dernière mise à jour le 14', and 'Statut'. A yellow circle highlights the 'Nouveau PHYTO' button in the top right corner, and a yellow arrow points from it to the 'PHYTO' option in the left menu.

1. Documents >
PHYTO

2. Nouveau PHYTO >
Réexport ou certificat

2. Créer un certificat
sur TRACES NT

2. Les étapes de la certification : Créer un certificat

- Utiliser l'application en ligne : TRACES NT (<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>)

Certificat phytosanitaire: Sélectionner les marchandises

Veillez indiquer un code de nomenclature, une section, une espèce... Recherche Désélectionner tout

Espèce: Recherche

- + 01 ANIMAUX VIVANTS
- + 05 AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS
- + 06 PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE
- + 07 LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES
- + 08 FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS
- + 09 CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES
- + 10 CÉRÉALES
- + 11 PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT, AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT
- + 12 GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES
- + 13 GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX
- + 14 MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS
- + 15 GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE
- + 17 SUCRES ET SUCRERIES

0 élément(s) sélectionné(s).

1. Sélectionner les codes douaniers concernés par l'envoi
2. Suivre la création du certificat

Attention :

- toujours utiliser « recherche avancée » pour trouver l'établissement destinataire → S'il n'existe pas, le créer
- Point d'entrée : mettre le pays ou UN/LOCODE (pour renseigner une ville), spécificité pour les DROM : renseigner l'autorité

3. Ajouter en document d'accompagnement : Permis d'importation + certificat d'origine (réexport)

2. Créer un certificat sur TRACES NT

4. Soumettre à validation



2. Les étapes de la certification

1. Connaître la réglementation du pays tiers



Marché dans un pays hors UE



2. Créer un certificat sur TRACES NT



3. Soumission du certificat à la certification



4. Transmission par mail au SRAL de la demande de certificat et des pièces justificatives nécessaires



2. Les étapes de la certification : Transmission au SRAL

- Envoyer par mail au SRAL de la région concernée (région de production de la marchandise ou de présence) une demande de validation de certificat (En Occitanie : export depuis département 66 : export-perpignan.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
export depuis départements 34, 30, 48 : export-montpellier.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
export depuis départements 09, 11, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 : export-toulouse.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

- Le mail doit comporter :

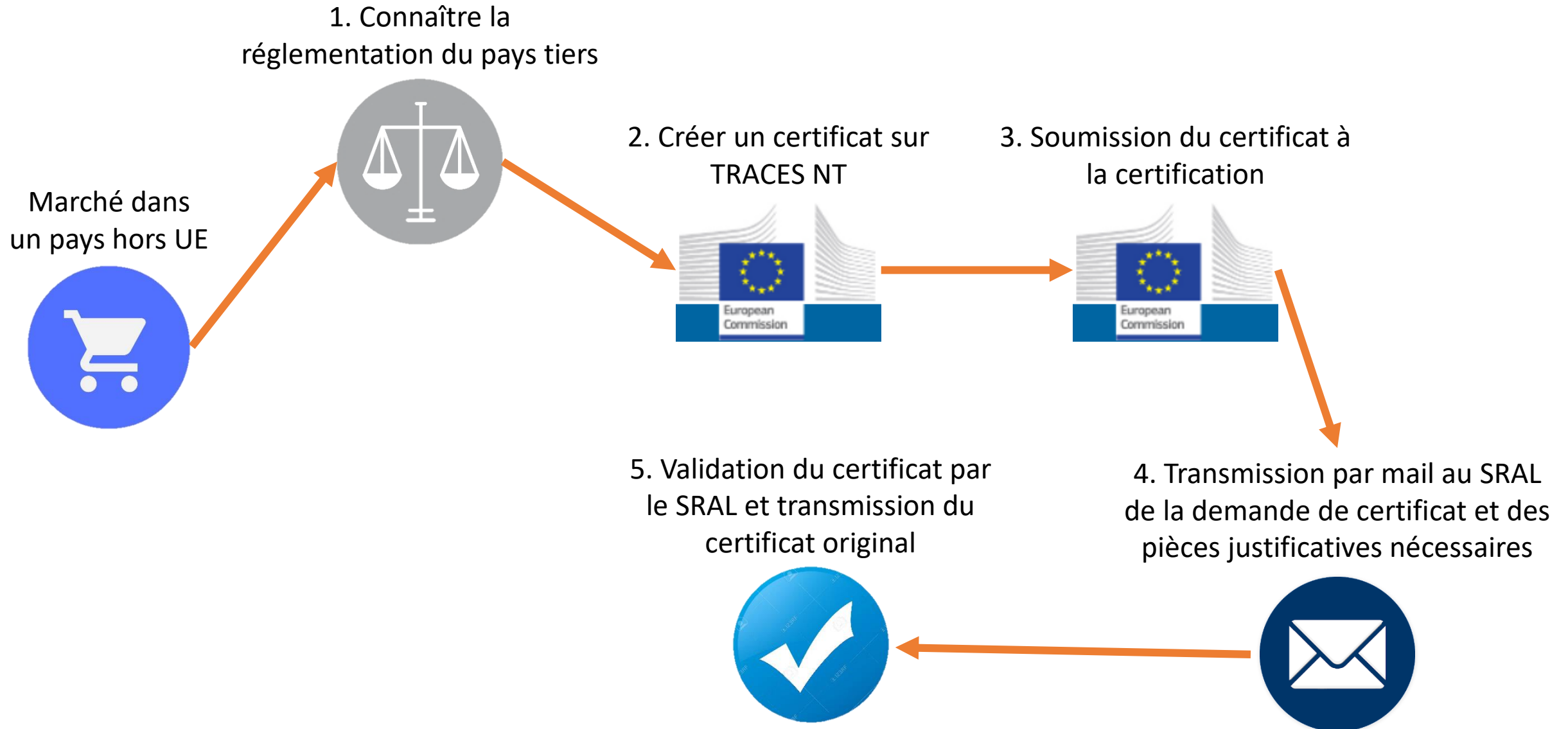
1. **En objet** : numéro IMSOC du certificat (en haut à droite) + destination + produit
2. **En texte** : la déclaration supplémentaire proposée (trouvée dans la réglementation du pays tiers)
Traitement : O/N et si oui, les matières actives et leur concentration respective
Lieu de présence de la marchandise (pour inspection éventuelle)
Date de départ de la marchandise (postérieure à la date de signature du certificat et inférieure à 15j après la date de signature)
Si besoin du certificat en langue étrangère : le préciser
3. **En pièce jointe** : documents permettant d'attester le respect de la déclaration supplémentaire (ex : certificat de surveillance au champs ou du lot, résultat d'analyse, photo des emballages, attestation de traitement)

4. Transmission par mail au SRAL de la demande de certificat et des pièces justificatives nécessaires

ATTENTION : la demande de validation doit être faite au plus tard 48h avant le départ de la marchandise



2. Les étapes de la certification



2. Les étapes de la certification : Validation du SRAL

- Si toutes les informations nécessaires à la validation sont fournies : le SRAL valide le certificat sur TRACES NT
- Transmission par le SRAL du certificat original :

Envoi vers : DROM, USA, Costa-Rica, Chili, Argentine, Maroc, Mexique, Royaume-Uni, Guatemala, Sri Lanka, Panama, Jersey, Afrique du Sud, Colombie, Jamaïque, Nouvelle-Zélande



Réponse au mail : « CONFORME » en objet
→ Certificat original à récupéré sur TRACES NT (format dématérialisé = original)

Envoi vers d'autres destinations

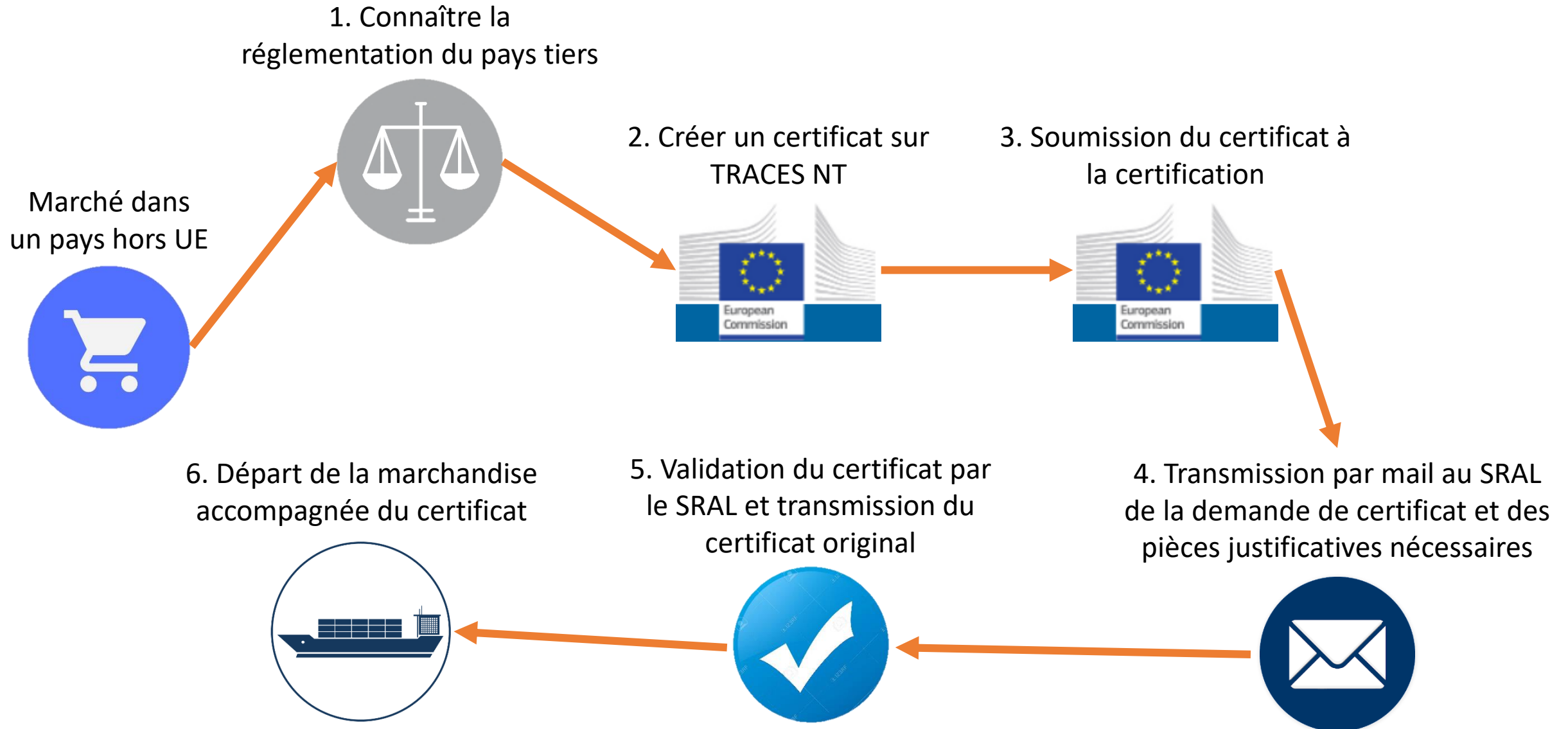


Réponse au mail : scan du certificat
→ Envoi de l'original papier signé par courrier

5. Validation du certificat par le SRAL et transmission du certificat original



2. Les étapes de la certification



3. Quelques règles à propos des circulations des végétaux

- **Emballages pour l'exportation** : traitement **NIMP15** obligatoire pour tous les emballages en bois brut (non thermo-collé) dont l'épaisseur est supérieure à 6mm + **marquage** de ces emballages sur deux cotés opposés minimum
- Demandes de validations de **certificats phytosanitaire minimum 48h avant le départ** de la marchandise
- **Certificats validés par la région où se trouve la marchandise** (production ou stockage longue durée)
- **Circulation des végétaux** soumis à plantation hors semences vers professionnels et vers particuliers en vente par correspondance **en UE : Passeport Phytosanitaire (PP)**
- **Semences soumises à PP** : *Oryza sativa*, *Allium*, *Capsicum annuum*, *Phaseolus*, *Pisum*, *Solanum* (dont *S. tuberosum*) , *Vicia faba*, *Medicago*, *Brassica napus* et *B. rapa*, *Glycine max*, *Helianthus annuus*, *Linum usitatissimum*, *Sinapis alba*, *Prunus avium*, *P. armeniaca*, *P. cerasus*, *P. domestica*, *P. dulcis*, *P. persica*, *P. salicina*
- **Autres exceptions soumises à PP** : fruits d'agrumes avec feuilles + bois (*Platanus* (platane), *Juglans* (noyer), *Pterocarya* (noyer du Caucase))